

OFFRE DE FORMATION - LIGUE LANGUEDOC ROUSSILLON

LA QUALIFICATION FEDERALE « ASSISTANT CLUB »

Le titulaire de cette qualification ne peut intervenir seul, il est sous la dépendance fonctionnelle de son enseignant. Il intervient dans un cadre bénévole.

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

•Demande conjointe du Président et du professeur du club dans lequel est licencié le candidat

•Etre au moins cadets/cadettes, minimum ceintures marron

PARCOURS DE FORMATION :

Le titre d'assistant club est obtenu après

•Un stage pédagogique d'une durée de 50 heures effectué dans une association affiliée à la FFFJDA.

•Une formation régionale d'une durée minimum de 35 heures.

•Une évaluation finale

•Obligation de 10 H par an de formation continue

ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

La formation est organisée par l'institut régional de formation et d'entraînement de la Ligue Languedoc au cours de journées de formations techniques, Kata, Ju Jitsu. et de journées de formation pédagogique et de vie fédérale.

La formation se déroule en alternant des séquences de stage pédagogique en club sous la responsabilité du professeur, tuteur pédagogique, et des séquences de formation pratiques et théorique organisées par la Ligue.

Un livret de formation sera délivré au candidat, celui-ci présentera les contenus de formation et les enseignements suivis, il sera remis au jury de l'évaluation finale.

COÛT DE LA FORMATION

Un droit d'inscription de 100 € sera demandé à chaque candidat.

RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION

Les inscriptions doivent parvenir à la Ligue Languedoc Roussillon de Judo avant le 30 Septembre 2011 à l'aide de la fiche d'inscription jointe en annexe ou sur le site de la ligue : judollr.com

*Pour tous renseignements adressez vous à la ligue : **04 99 54 97 91***

OFFRE DE FORMATION - LIGUE LANGUEDOC ROUSSILLON

LA QUALIFICATION FEDERALE « ANIMATEUR SUPPLEANT »

Le titulaire de cette qualification peut remplacer en autonomie pédagogique en cas d'absence de l'enseignant pour cause de maladie, encadrement de compétition, formation continue fédérale, empêchement exceptionnel sur une période continue maximale d'un mois. L'animateur est sous la dépendance fonctionnelle de cet enseignant de l'association dans laquelle il est licencié, il intervient dans un cadre bénévole.

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

- *Demande conjointe du Président et du professeur du club dans lequel est licencié le candidat*
- *Etre titulaire de la qualification d'assistant club ou être 1° dan ou plus*
- *Etre âgé d'au moins 18 ans le jour de l'évaluation finale*
- *Etre titulaire de l'AFPS*

PARCOURS DE FORMATION

- *Un stage pédagogique d'une durée de 50 heures effectué dans une association affiliée à la FFFJDA.*
- *Une formation régionale d'une durée minimum de 35 heures.*
- *Une évaluation finale*
- *Obligation de 20 H par an de formation continue*

ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

La formation est organisée par l'institut régional de formation et d'entraînement de la Ligue Languedoc au cours de journées de formations techniques, Kata, Ju Jitsu. et de journées de formation pédagogique et de vie fédérale.

La formation se déroule en alternant des séquences de stage pédagogique en club sous la responsabilité du professeur, tuteur pédagogique, et des séquences de formation pratiques et théorique organisées par la Ligue.

Un livret de formation sera délivré au candidat, celui-ci présentera les contenus de formation et les enseignements suivis, il sera remis au jury de l'évaluation finale.

COUT DE LA FORMATION

Un droit d'inscription de 100 € sera demandé à chaque candidat.

RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION

Les inscriptions doivent parvenir à la Ligue Languedoc Roussillon de Judo avant le 30 Septembre 2011 à l'aide de la fiche d'inscription jointe en annexe ou sur le site de la ligue : judollr.com

*Pour tous renseignements adressez vous à la ligue : **04 99 54 97 91***

OFFRE DE FORMATION - LIGUE LANGUEDOC ROUSSILLON

LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE « ASSISTANT PROFESSEUR D'ARTS MARTIAUX »

« Le CQP Arts Martiaux mention judo-jujitsu » est une première qualification professionnelle, à prérogative limitée, constituant une étape vers le niveau supérieur, son volume horaire annuel d'exercice ne peut excéder 300 heures en face à face. Le titulaire du CQP exerce son activité de manière autonome, seul ou en équipe, en cohérence avec le projet global de la structure et sous l'autorité du responsable administratif de la structure employeur. Les situations statutaires les plus courantes sont celles de salariés à temps partiel.

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

- Etre titulaire du diplôme de grade de 1er dan minimum à l'entrée, 2e dan pour l'examen final
- Etre âgé d'au moins 18 ans le jour de l'entrée en formation
- Etre titulaire d'un brevet de secourisme BNS ou BNPS ou AFPS ou PSC1

PARCOURS DE FORMATION

- Une formation régionale d'une durée minimum de 115 heures
- Un stage pédagogique d'une durée de 50 heures effectué dans une association affiliée à la FFFJDA
- Une validation des trois unités de compétence permet l'obtention du certificat d'aptitude
- Obligation de 14 H de formation continue tous les 5 ans pour prorogation du certificat d'aptitude

ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

La formation est organisée par l'IRFEJJ (Institut Régional de Formation et d'Entraînement Judo Jujitsu) de la Ligue Languedoc Roussillon de Judo en 15 journées de formations techniques, Kata, Ju Jitsu. pédagogique et environnement fédéral.

La formation se déroule en alternant des séquences de stage pédagogique en club sous la responsabilité du tuteur pédagogique et des séquences de formation pratiques et théorique organisées par la Ligue.

Un livret de formation sera délivré au candidat, celui-ci présentera les contenus de formation et les enseignements suivis, il sera remis au jury de l'évaluation finale.

COUT DE LA FORMATION

Un droit d'inscription de 1350 euros sera demandé à chaque candidat.

- Pour les demandeurs d'emploi et titulaires du RSA, possibilité de prise en charge par la mission locale, le conseil général ou le conseil général.
- Pour les salariés en entreprise, possibilités de prise en charge pour l'O.P.C.A de la branche professionnelle. Dans ce cas, la demande de financement doit être effectué le plus tôt possible (au mois quatre mois avant le début de la **formation**).

RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION

Les inscriptions doivent parvenir à la Ligue Languedoc Roussillon de Judo avant le 30 Septembre 2011 à l'aide de la fiche d'inscription jointe en annexe ou sur le site de la ligue : judollr.com

Pour tous renseignements adressez vous à la ligue : **04 99 54 97 91**

OFFRE DE FORMATION - LIGUE LANGUEDOC ROUSSILLON

LE DIPLOME ETAT JEPS "Spécialité perfectionnement sportif" mention judo

Pour l'Inter région Sud-Est la formation est confiée à la ligue PACA.

Le descriptif de la mise en place de la formation DE JEPS Judo au CREPS d'AIX en Provence se trouve dans la "fiche info judo" ci jointe.

Au 1er septembre 2011 la formation et les examens au BEES 1er degré Option Judo sont supprimés.

Les personnes désirant enseigner le judo devront posséder

- Soit le CQP Arts Martiaux Option JUDO organisé en Languedoc Roussillon*
- Soit le DIPLOME D'ETAT mention JUDO organisé par le CREPS d'Aix en Provence*

La formation proposée par le CREPS pour le DEJEPS est ouverte aux clubs des ligues PACA, Languedoc Roussillon, Corse et Rhone Alpes.

Des possibilités de financement existent pour les étudiants, les demandeurs d'emploi, les salariés et les contrats de professionnalisation afin de prendre en charge les frais de formation.

Pour information contacter la ligue PACA de JUDO 04 91 50 83 38 ou Robert CARLES 06 82 59 63 55